

**COMPTE RENDU
SEANCE DU 26 MARS 2018**

DATE DE CONVOCATION : 21 MARS 2018

CONSEILLERS EN EXERCICE : 20

PRESENTS : Alain PRIGENT, Laurent LISEMBART, Jacqueline CHEVILLON, Laurence CHEVREL, Philippe BOURRÉ, Nathalie AQUILINA, Philippe GUÉDON, Franck HARDY, Nathalie BELLANGER, Jean-Michel DESMONS, Evelyne MARSOLLIER, Solange PIEL, Manuella MARCHAND, Jean-Yves DUCLOS, Bruno TRACOU, Christelle MOCHET, Delphine AVIGNON.

ABSENTS EXCUSES : Yvonnick DAVID, Alain CARRAULT, Annaïg LANNUZEL.

PROCURATIONS : Yvonnick DAVID donne pouvoir à Jean-Michel DESMONS
Alain CARRAULT donne pouvoir à Solange PIEL
Annaïg LANNUZEL donne pouvoir à Nathalie AQUILINA

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent LISEMBART

SECRETAIRE DE SEANCE :

L'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Laurent LISEMBART est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

PREAMBULE

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, le Maire remercie l'ensemble des élus présents à cette nouvelle séance de Conseil Municipal, excuse les élus absents et vérifie le quorum.

Le Maire avant lecture de l'ordre du jour propose de modifier un point à l'ordre du jour, à savoir

- Vote de la taxe d'habitation en proposant non pas le maintien du taux, mais une hausse de taux.

Il propose également de rajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir

- Structure Jeunesse – tarification
- Accueil de loisirs sans hébergement enfance - tarification

ORDRE DU JOUR

- **POLITIQUE DE LA VILLE**
 - Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 5 mars 2018
 - Conseil Municipal - Mise à jour du tableau
 - Conseil d'administration du C.C.A.S. – Composition

- **FINANCES LOCALES**
 - Participation 2018 aux Structures Intercommunales
 - Groupe scolaire « Jacques-Yves Cousteau » Crédits Scolaires 2018
 - Contributions budgétaires – participations des communes aux charges de fonctionnement de l'école publique.
 - Ecole privée « Saint-Joseph » Crédits Scolaires 2018
 - **BUDGET PRIMITIF 2018**
 - Approbation et affectation des résultats 2017
 - Création du budget annexe lotissement communal « Le Planty »
 - Création du budget annexe lotissement communal « Rue de Janzé »
 - Approbation du Budget Principal des budgets annexes et Taux des 3 taxes au titre de la fiscalité 2018.
 - **ACHAT PUBLIC** – Adhésion Service Commun d'Achats SCA

- **EDUCATION ENFANCE JEUNESSE**
 - Groupe scolaire « Jacques-Yves Cousteau » Fermeture conditionnelle de classe
 - Structure jeunesse – Tarification 2018
 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement enfance ALSH – tarification au 9 juillet 2018.

- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICULTURE**
 - Installations classées
 - SCEA du Champ Hamelin : Avis
 - SCEA Frogerais : Avis

- **QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES**
 - Compte-rendu des décisions prises par délégation
 - Autres

2018.03 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 MARS 2018

Alain PRIGENT, Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver la proposition de compte-rendu du Conseil Municipal de la dernière séance, à savoir celle du lundi 5 mars 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 5 mars 2018.

2018-03 CONSEIL MUNICIPAL - MISE A JOUR DU TABLEAU

Alain PRIGENT, Maire, suite à la démission collective de la liste « Corps-Nuds – Energies Citoyennes » présente le tableau du Conseil Municipal mis à jour avec 20 conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND acte de la composition du Conseil Municipal en date du 5 mars 2018.

**2018.03.21 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE C.C.A.S.
MISE A JOUR DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Alain PRIGENT, Maire, présente et commente le rapport suivant :

Par délibération du 9 avril 2014, le Conseil Municipal, dans le cadre de son renouvellement, a procédé à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Présidé par le Maire, le CCAS comprend en nombre égal, au maximum 8 membres élus au sein du Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Si, en vertu de l'article R. 123-7 du Code de l'action sociale et des familles, il appartient au Conseil Municipal de fixer par délibération le nombre des membres du conseil d'administration, il convient de rapprocher cette mention de celle de l'article L. 123-6 du même code qui prescrit qu'au nombre des membres nommés doivent figurer :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales,
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- un représentant des associations de personnes handicapées du département

Ainsi, les membres élus et les membres nommés au sein du conseil d'administration devant être en nombre égal, le Conseil Municipal doit élire, au minimum, 4 de ses membres comme membres du conseil d'administration du CCAS.

Le conseil Municipal a décidé de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. à cinq membres élus et donc à cinq membres nommés à savoir : **Jacqueline CHEVILLON, Solange PIEL, Manuella MARCHAND, Alain CARRAULT et Marie-Paule ARNOULD.**

Au vu de la démission collective de la liste « Corps-Nuds – Energies Citoyennes » il est proposé de revoir la composition du CCCAS en désignant un nouveau membre suite à la démission de Marie-Paule ARNOULD.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ✓ **CONFIRME** comme membres du conseil d'administration du C.C.A.S. de CORPS-NUDS les personnes suivantes **Jacqueline CHEVILLON - Solange PIEL - Manuella MARCHAND et Alain CARRAULT**
- ✓ **DESIGNE** comme nouveau membre du conseil d'administration du C.C.A.S. de CORPS-NUDS :
« Evelyne MARSOLIER ».
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

FINANCES LOCALES**2018.03.22 FINANCES LOCALES
PARTICIPATION 2018 AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

Laurence CHEVREL, 4^{ème} Adjointe en charge des finances, développement économique, agriculture et transports présente et commente le rapport suivant :

Chaque année, le Conseil Municipal est invité à approuver le budget primitif et notamment le chapitre 65 avec l'article 6554 : participations aux structures intercommunales. Le montant des participations aux syndicats intercommunaux est débattu au sein de chaque syndicat, par les représentants des communes. Celles-ci doivent ensuite entériner dans leurs propres budgets, les modalités de versement des dites participations. Dans l'attente des demandes de participations définitives des différents syndicats auxquels adhère la commune, il est proposé d'approuver pour 2018, le tableau de répartition prévisionnel ci-dessous de l'article 6554.

SYNDICATS	2016	2017	2018
SYND. INTERCOMUNAL DE MUSIQUE SUET	34 644.00 €	43 800.00 €	46 095.00 €
PISCINE INTERCOMMUNALE DE LA CONTERIE	17 783.00 €	17 783.00 €	17 676.00 €
SYND. BASSIN VERSANT SEICHE ET ISE	3 727.62 €	3 828,24 €	4 300.00 €
TOTAUX	58 154.62 €	65 411.24 €	68 071.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

DECIDE d'approuver le tableau de répartition prévisionnelle présenté ci-dessus.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, à l'article 6554 du budget 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**2018.03.23 FINANCES LOCALES
GROUPE SCOLAIRE « JACQUES-YVES COUSTEAU » - CREDITS SCOLAIRES 2018**

Laurence CHEVREL, 4^{ème} Adjointe en charge des finances, développement économique, agriculture et transports présente et commente les propositions de crédits pour le groupe scolaire public « Jacques-Yves Cousteau » pour l'année 2018, à savoir :

CREDITS SCOLAIRES ALLOUES		DETAIL	MONTANT	MODALITES Nombre d'enfants au 01/01/18 302 élèves dont 113 élèves maternelle 189 élèves élémentaires
Article 6067	Livres scolaires	15,99 € par élève d'élémentaire	3 022.11 €	payable au fournisseur sur la base de l'effectif au 1er janvier 2018.
	Matériel didactique	12,51 € par élève de maternelle	1 413.63 €	
	Fournitures scolaires diverses	33,84 € par élève	10 219.68 €	
Articles 6247 + 6288	Piscine : (activité + transport + maître nageur)		variable selon planning et facturation établis par le syndicat de piscine	
SUBVENTION USEP (SCOLAIRES)			MONTANT	MODALITES
Article 6574	Souplesse de fonctionnement, petites acquisitions, Noël, sorties voyages	25,30 € par élève	7 640.60 €	Payable à l'USEP

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions d'attributions ci-dessus,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**2018.03.24 - FINANCES LOCALES
PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE 2018**

Laurence CHEVREL, 4^{ème} Adjointe en charge des finances, développement économique, agriculture et transports présente et commente le rapport suivant :

Le groupe scolaire public Jacques-Yves Cousteau est susceptible d'accueillir des enfants qui ne résident pas sur la commune.

La loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée, a fixé le principe d'une répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Ainsi, les communes de résidence peuvent participer aux charges de fonctionnement des écoles.

Le coût d'un élève pour 2018, calculé sur la base des charges réelles 2017, a été déterminé comme suit :

1 374.94 € à l'école maternelle publique (1 177.79 € en 2017)
 331.08 € à l'école élémentaire publique (437.70 € en 2017)

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation des communes de résidence pour l'année 2018, sur la base des coûts mentionnés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **FIXE** les participations des communes de résidence aux charges de fonctionnement de l'école publique de CORPS-NUDS pour l'année 2018 comme suit :
 - 1 374.94 € à l'école maternelle publique
 - 331.08 € à l'école élémentaire publique

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'émettre les titres de recettes à l'ordre des communes concernées.

2018.03.25 - FINANCES LOCALES ECOLE PRIVEE SAINT-JOSEPH PARTICIPATION DE LA COMMUNE ET CREDITS 2018
--

Laurence CHEVREL, 4^{ème} Adjointe en charge des finances, développement économique, agriculture et transports présente et commente les propositions de crédits pour l'école privée Saint-Joseph au titre de l'année 2018, à savoir :

Vu la circulaire préfectorale n° 05.206 en date du 2 décembre 2005 relative au fonctionnement des écoles, selon laquelle le montant total pris en charge ne doit pas excéder le résultat obtenu par le coût moyen d'un élève de l'enseignement public sur la base de l'ensemble des dépenses de fonctionnement figurant au dernier compte administratif,

Vu la délibération n° 2017.03.23 du 27 mars 2017 qui décidait de maintenir les dispositions antérieures avec une prise en charge par le conseil municipal des frais de fonctionnement à hauteur de 100 %,

Vu l'état des charges de fonctionnement des écoles publiques maternelle et primaire de la commune de l'exercice 2017, selon lequel il est établi un coût de fonctionnement par élève, hors aides facultatives, de :

- 266.80 € (364.72 € en 2017) pour un enfant de classe élémentaire
- 303,00 € (315,20 € en 2017) pour un enfant en classe maternelle hors ATSEM
- 23 965.02 € le cout moyen pour une ATSEM en 2017 (21 105,78 € en 2017).

Vu la délibération n° 2018.03.23 du 26 mars 2018 attribuant les crédits scolaires au groupe scolaire Jacques-Yves COUSTEAU, il est proposé d'attribuer à l'école privée Saint-Joseph les crédits suivants au titre de l'année 2018 :

PARTICIPATION FORFAITAIRE			
Article 658	Dépenses de Fonctionnement Subventions aux effectifs	Participation par enfant de la commune 266,80 € en élémentaire x 36 = 9 604.80 € 303 € en maternelle X 48 = 14 544 € 23 965,02 € cout moyen 2017 d' une ATSEM Total 2018 = 48 113.82 €	payables à l'AEPEC sur la base de l'effectif au 01/01/18 domiciliés sur Corps-Nuds 84 élèves dont 36 élèves élémentaires 48 élèves maternelle
AUTRES CREDITS en référence aux aides facultatives votées aux écoles publiques			
Article 6067	Matériel pédagogique – livres scolaires	15,99 x 48 enfants primaire = 767.52 € 12,51 x 36 enfants maternelle = 450.36 €	payable au fournisseur sur la base de l'effectif au 1er janvier 2018.

	Fournitures scolaires	33,84 € x 84 élèves = 2 842.56 €	payables au fournisseur sur la base de l'effectif au 1er janvier 2018.
Article 6574	Souplesse de fonctionnement	Forfait pour dépenses liées à Noël, sorties, voyages, piscine.	payable à l'AEPEC

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions d'attributions de crédits à l'école privée Saint-Joseph précisées ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**2018.03.26 - FINANCES LOCALES
BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

Laurence CHEVREL, 4^{ème} Adjointe en charge des finances, développement économique, agriculture et transports présente et commente le rapport suivant :

Par délibération n°2008.03.13 du 5 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs 2017.

Vu l'excédent de fonctionnement d'un montant de 387 737.22 € figurant au compte administratif 2017 principal de la commune, (312 065.39 € en 2016) à reprendre dans le budget 2018 en recettes de fonctionnement et/ou d'investissement.

Vu l'excédent d'investissement cumulé au 31 décembre 2017 de 371 078.84 € (excédent de 384 127.92 € en 2016) à reprendre dans le budget 2018 en recettes d'investissement.

Vu les restes à réaliser pour l'exercice 2017 pour un montant de 131 787.39 € en dépenses et pour la section d'investissement à reprendre dans le budget 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** l'affectation des résultats définitifs au budget primitif 2018 de la commune comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT REEL AU 31 12 17	387 737.22 €	371 078.84 €
Résultat de fonctionnement 2018 capitalisé (article 1068)		387 737.22 €
Report en section (article 002 – 001)	0.00 €	371 087.84 €

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**2018.03.27 - FINANCES LOCALES
BUDGET ANNEXE « CENTRE DE SECOURS »
AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

Laurence CHEVREL, 4^{ème} Adjointe en charge des finances, développement économique, agriculture et transports présente et commente le rapport suivant :

Par délibération n°2008.03.13 du 5 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs 2017.

Vu l'excédent de fonctionnement d'un montant de 4 741.13 € figurant au compte administratif 2017 de la commune (9 909.95 € en 2016) à reprendre dans le budget 2018 en recettes de fonctionnement et/ou d'investissement.

Vu l'excédent d'investissement cumulé au 31 décembre 2017 de 128 418.24 € (excédent de 150 867.85 € en 2016) à reprendre dans le budget 2018 en recettes d'investissement.

Il convient que l'assemblée se prononce à présent sur l'affectation des résultats du budget annexe « centre de secours ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** l'affectation des résultats définitifs au budget primitif 2018 de la commune comme suit :

BUDGET ANNEXE « CENTRE DE SECOURS »	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT REEL AU 31 12 17	4 741.13 €	128 418.24 €
Résultat de fonctionnement 2018 capitalisé (article 1068)		
Report en section (article 002 – 001)	4 741.13 €	128 418.24 €

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**2018.03.28 - FINANCES LOCALES
CREATION DU BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT COMMUNAL « LE PLANTY - RUE DECHANTELOUP »**

Alain PRIGENT, Maire, donne lecture du rapport suivant :

Compte tenu du désengagement du groupe Lamotte sur le secteur dit le Planty, rue de Chanteloup. Compte tenu de la nécessité de prévoir une réserve foncière pour une modernisation de l'EHPAD. Compte tenu du classement actuel au PLU en zone d'aménagement à urbaniser et qu'il convient de fournir à Rennes Métropole, une esquisse d'aménagement qui permettra de définir une orientation d'aménagement dans le futur PLUI,

Compte tenu de la nécessité de valoriser le foncier actuellement en portage à Rennes Métropole, il est proposé d'identifier les dépenses au sein d'un budget propre qui permettra d'identifier l'opération et les dépenses liées à l'aménagement et facilitera le calcul du prix de revient, il est donc proposé de créer un budget annexe et de l'assujettir à la TVA, afin de faciliter sa commercialisation à terme.

Cet assujettissement permettra, conformément à la M14, d'individualiser cette opération dans un budget annexe aux caractéristiques suivantes :

- **Nom** : LE PLANTY – RUE DECHANTELOUP
- **Objet** : lotissement communal
- **Situation au regard de la TVA** : assujettissement
- Ce budget n'aura pas d'autonomie financière (pas de compte 515 propre).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** la création d'un budget annexe dénommé budget annexe « LE PLANTY – RUE DECHANTELOUP», et de l'assujettir à la TVA auprès du Service des impôts des entreprises du Centre des Finances Publiques de Rennes Sud,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

**2018.03.29 - FINANCES LOCALES
CREATION DU BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT COMMUNAL « RUE DE JANZE »**

Alain PRIGENT, Maire donne lecture du rapport suivant :

Compte tenu de la nécessité de définir l'aménagement d'une réserve foncière en centre bourg, rue de Janzé en vue de sa réhabilitation.

Compte tenu de la nécessité de valoriser le foncier actuellement en portage à Rennes Métropole, il est proposé d'identifier les dépenses au sein d'un budget annexe propre qui permettra d'identifier l'opération et les dépenses liées à l'aménagement et facilitera le calcul du prix de revient et de l'assujettir à la TVA, afin de faciliter à terme sa commercialisation.

Cet assujettissement permettra, conformément à la M14, d'individualiser cette opération dans un budget annexe aux caractéristiques suivantes :

- **Nom** : rue de Janzé
- **Objet** : lotissement communal
- **Situation au regard de la TVA** : assujettissement
- Ce budget n'aura pas d'autonomie financière (pas de compte 515 propre).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** la création d'un budget annexe dénommé budget annexe « RUE DE JANZE », et de l'assujettir à la TVA auprès du Service des impôts des entreprises du Centre des Finances Publiques de Rennes Sud,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

2018.03.30 - FINANCES LOCALES
TAUX DE FISCALITE 2018 - BUDGET PRIMITIF 2018
BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES
LOTISSEMENTS COMMUNAUX « LE PLANTY - RUE DE CHANTELOUP » « RUE DE JANZE »
& « CENTRE DE SECOURS »

Alain PRIGENT, Maire, conjointement avec Laurence CHEVREL, 4^{ème} Adjointe en charge des finances, développement économique, agriculture et transports présentent et commentent le rapport suivant :

Le projet de Budget Primitif 2018 est établi selon la nomenclature comptable M14 avec une présentation par nature avec deux balances générales distinctes pour le Budget Principal et les Budgets Annexes. Il reprend les résultats du Compte Administratif 2017 suite à leur approbation ainsi que les restes à réaliser établis au 31 décembre 2017.

Les balances regroupent par nature le montant des dépenses et des recettes et font la distinction entre les mouvements réels et les mouvements d'ordre ; seules les opérations réelles affectent le fond de roulement, les opérations d'ordre ne correspondant qu'à un mouvement d'écritures.

Les orientations de dépenses et de recettes pour les différents budgets ont fait l'objet de consultations des services et de propositions de la part des commissions municipales, qui ont été arrêtées à travers le Débat d'Orientations Budgétaires et le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) approuvés par **délibération n°2018-015 et délibération n°2018-016 du 5 mars 2018**.

1 - Reprise des résultats 2017 selon la proposition suivante :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat Cumulé au 31 12 2017	387 737.22 €	371 087.84 €
Report en section		371 087.84 €
Résultat de fonctionnement 2017 capitalisé (article 1068)	0.00 €	387 737.22 €
RESTES A REALISER		
Dépenses - Budget Communal	0.00 €	131 787.39 €
Recettes - Budget Communal	0.00 €	0.00 €
BUDGET ANNEXE « CENTRE DE SECOURS »	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT

Résultat Cumulé au 31 12 2017	4 741.13 €	128 418.24 €
Report en section		

2 - Maintien du taux de taxes foncières comme suit :

Foncier bâti	19.81 %
Foncier non bâti	42.82 %

3 - Augmentation du taux de taxe d'habitation comme suit :

Taxe d'habitation	15,98 % (15.74 % en 2017)
--------------------------	----------------------------------

4 - Vote d'un emprunt d'équilibre sur les budgets annexes « Le Planty – Rue de Chanteloup » et « Rue de Janzé », à hauteur de 60 000 €, soit 30 000 € par budget pour permettre le démarrage des études et travaux.

5 - Approbation du Budget Primitif de la commune de Corps Nuds pour 2018, arrêté aux chiffres suivants :

OPERATIONS	BUDGET PRINCIPAL	
	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
REELLES	2 291 506.29 €	2 548 835.93 €
ORDRE	292 329.64 €	35 000.00 €
TOTAUX	2 583 835.93 €	2 583 835.93 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
REELLES	1 269 529.80 €	755 205.99 €
ORDRE	100 543.67 €	614 867.48 €
TOTAUX	1 370 073.47 €	1 370 073.47 €
TOTAUX CUMULES	3 945 368.40 €	3 945 368.40 €

OPERATIONS	BUDGETS ANNEXES					
	CENTRE DE SECOURS		LOTISSEMENT « RUE DE JANZE »		LOTISSEMENT « LE PLANTY - RUE DE CHANTELOUP »	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
REELLES	58 730.50 €	53 989.37 €	30 000.00 €		30 000.00 €	
ORDRE		4 741.13 €		30 000.00 €		30 000.00 €
TOTAUX	58 730.50 €	58 730.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
SECTION D INVESTISSEMENT						
REELLES	128 418.24 €			30 000.00 €		30 000.00 €
ORDRE		128 418.24 €	30 000.00 €		30 000.00 €	
TOTAUX	128 418.24 €	128 418.24 €	30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 18 voix pour, 2 abstentions :

➤ **APPROUVE** les propositions ci-dessus

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**2018.03.31 - FINANCES LOCALES
ACHAT PUBLIC
SERVICE COMMUN D'ACHATS SCA - ADHESION**

Alain PRIGENT, Maire, présente et commente le rapport suivant :

L'association Service Commun Achats ayant son siège social à LAMBALLE (22400) a une grande expérience quant à l'achat et la vente de denrées alimentaires et plats, préparés ou non. Elle procède au référencement des fournisseurs et permet ainsi notamment aux collectivités de disposer des fournisseurs les plus compétents afin d'assurer les repas et la gestion des approvisionnements avec la meilleure qualité de services possible.

L'association se rémunère sur un pourcentage du chiffre d'affaires pour chacun des marchés ainsi réalisés, versé par le titulaire du marché qui en aura ainsi une parfaite connaissance dès lors qu'il devra répondre aux appels d'offres concernés.

La collectivité souscrit par les présentes un abonnement forfaitaire de 150 € qui permettra à celle-ci de recevoir les confirmations de marchés, ainsi qu'un droit d'entrée.

Le contrat ne peut pas faire l'objet d'une résiliation anticipée pour quelque cause que ce soit, sous un délai de 3 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'adhésion à l'association SCA Service Commun Achats ayant son siège social à LAMBALLE (22400)
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents s'y rapportant.

**2018.03.32 - EDUCATION ENFANCE JEUNESSE
GROUPE SCOLAIRE « JACQUES-YVES COUSTEAU »
CARTE SCOLAIRE – RENTREE 2018
FERMETURE CONDITIONNELLE DE CLASSE A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018**

Alain PRIGENT, Maire, conjointement avec Laurent LISEMBART, 1^{er} Adjoint en charge de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et de la vie associative présentent et commentent le rapport suivant :

Par courrier en date du 13 mars 2018, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a informé la commune de la possibilité d'une modification de la carte scolaire, pour la rentrée 2018, avec un retrait conditionnel d'un emploi élémentaire à l'école primaire Jacques-Yves Cousteau.

Compte tenu du développement de la commune en termes d'habitat et des livraisons de logements sur 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **EMET** un avis défavorable à la fermeture d'une classe à l'école primaire Jacques-Yves Cousteau
- **AUTORISE** Monsieur le Maire et Laurent LISEMBART à rencontrer l'Inspecteur d'Académie pour lui présenter le développement communal sur 2018 et les années à venir.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**2018.03.33 - EDUCATION ENFANCE JEUNESSE
STRUCTURE JEUNESSE
ANIMATIONS SPORTIVES
TARIFICATION 2018**

Laurent LISEMBART, 1^{er} Adjoint en charge de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et de la vie associative présente et commente le rapport suivant :

Dans l'attente de la réorganisation de la politique tarifaire sur 2018, liée notamment au transfert de l'ALSH en gestion municipale ou à une réflexion à engager en ce qui concerne la mise en place de quotients familiaux ou bien de la mise en place d'une tarification forfaitaire en matière de services périscolaires. Il est proposé de revoir dès à présent sur proposition de la commission « enfance jeunesse » la tarification liée aux activités de la structure jeunesse et des animations sportives à compter du 1^{er} avril 2018.

ADHESION

Structure Jeunesse	Adhésion annuelle par enfant 5 € (1 ^{er} septembre au 31 aout)
Animation Sportive	Aucune adhésion

ACTIVITES JOURNEE

Tarif	Quotients familiaux	Tarifs des activités					
		Coût d'une sortie à la journée sans nuitée Le coût des accompagnants n'est pas calculé dans le tarif de la sortie					
		< 5€	5 € à 10€	10 € à 15€	15 € à 20€	20 € à 25€	25 € à 30 €
1	QF<750€	1,80 €	4,80 €	7,80 €	10,80 €	13,80 €	16,80 €
2	751€<QF<1000€	2,10 €	5,60 €	9,10 €	12,60 €	16,10 €	19,60 €
3	1001€<QF<1250€	2,40 €	6,40 €	10,40 €	14,40 €	18,40 €	22,40 €
4	1251€<QF<1500€	2,70 €	7,20 €	11,70 €	16,20 €	20,70 €	25,20 €
5	>1501€	3,00 €	8,00 €	13,00 €	18,00 €	23,00 €	28,00 €
Hors Commune		3,00 €	8,00 €	13,00 €	18,00 €	23,00 €	28,00 €

ACTIVITES AVEC NUITEE

Délibérations spécifiques en fonction des activités proposées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la tarification proposée ci-dessus applicable au 1^{er} avril 2018
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**2018.03.34 – EDUCATION ENFANCE JEUNESSE
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ENFANCE
GESTION EN REGIE ET TARIFICATION 2018**

Laurent LISEMBART, 1^{er} Adjoint en charge de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et de la vie associative présente et commente le rapport suivant :

Afin de tenir compte de la modification des services en ce qui concerne l'accueil de loisirs sans hébergement enfance qui sera sous gestion communale au 9 juillet 2018, il est proposé de voter dès à présent les tarifs qui seront appliqués afin de permettre d'en informer dès à présent les familles.

Les tarifs proposés sont susceptibles d'être revus en cours d'année en fonction de la fréquentation, et d'une possible révision des modalités de tarification des services scolaires, périscolaire et extrascolaires sur les mois qui viennent.

Ainsi, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants au 9 juillet 2018 :

Tarif	Quotients familiaux	Journée complète	½ Journée	Journée complète avec repas	½ journée avec repas
1	QF<750€	7,03 €	4,46 €	10,42 €	7,85 €
2	751€<QF<1000€	8,20 €	5,21 €	11,59 €	8,60 €
3	1001€<QF<1250€	9,37 €	5,95 €	12,76 €	9,34 €
4	1251€<QF<1500€	10,54 €	6,70 €	13,93 €	10,09 €
5	>1501€	11,71 €	7,44 €	15,10 €	10,83 €
Enfant non cornusien		11,71 €	7,44 €	15,10 €	10,83 €
GARDERIE Matin		7 h 15 à 8 h 00		forfait	1,70 €
GARDERIE soir		18 h 00 à 19 h 00		forfait	1,70 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité:

➤ **DIT** que l'accueil de loisirs sans hébergement sera sous gestion communale à compter du lundi 9 juillet 2018 et ouvrira de 7 h 15 à 19 h 00, étant précisé que le règlement intérieur et les modalités d'inscriptions seront précisés ultérieurement.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déclarer la commune en tant qu'organisateur d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) enfance auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations DDCSPP afin de déclarer en accueil collectif de mineurs, l'accueil de loisirs, actuellement sous gestion MJC, en régie municipale à compter du lundi 9 Juillet 2018.

➤ **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessus applicables au 9 juillet 2018.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**2018.03.35 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICULTURE
CONSULTATION INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
SCEA DU CHAMP HAMELIN**

Alain PRIGENT, Maire, conjointement avec Laurence CHEVREL, 4^{ème} Adjointe en charge des finances, développement économique, agriculture et transports présentent et commentent le rapport suivant :

Depuis le 14 octobre 2016, la SCEA du Champ Hamelin est autorisée à exploiter un atelier de 202 reproducteurs, 684 places de porcelets, 1 512 places d'engraissement et cochettes soit 2 255 animaux équivalents. Il précise que tous les porcelets nés sur l'élevage ne sont pas engraisés sur place.

La SCEA a pour projet de :

- construire une salle d'engraissement supplémentaire de 312 places
- aménager 110 places dans les engraisements existants afin de devenir naisseur engraisseur total (évite à la SCEA de vendre des porcelets et de les faire engraisser par d'autres éleveurs)
- créer 6 nouvelles places de cochettes dans le local quarantaine (pour le vieillissement)

Ainsi au terme des travaux, la SCEA du Champ Hamelin aura la possibilité d'exploiter un atelier de 202 reproducteurs (sans changement), 684 places de porcelets (sans changement), 1 922 places d'engraissement et cochettes (au lieu de 1 512) soit 2 683 animaux équivalents (au lieu de 2 255).

Il est précisé qu'aucune modification n'est apportée au plan d'épandage. La capacité actuelle est suffisante pour accueillir les effluents supplémentaires, à savoir :

- 2 produits à épandre : 4 634 m3 de lisier de porcs et 40 tonnes de fumier de volailles, soit 194 ha de surface épandable (84 % sur Corps-Nuds - 16 % sur Nouvoitou)
- 118 SAU (ha) sur les terres de la SCEA Le Champ Hamelin dont 102 ha épandables
- 3 prêteurs (lisier de porc) sur Corps-Nuds et Nouvoitou :
 - Grégory BERTEL : 69.20 SAU (ha) dont 14.22 ha mis à disposition
 - Jean-Pierre JOUBAIRE : 73.60 SAU (ha) dont 26.66 ha mis à disposition
 - GAEC PERAITTE : 149.53 (ha) dont 32.61 ha mis à disposition
- 1 prêteur de terre pour l'épandage du fumier de poulets de Janzé exploité par la SCEA (sans changement) : GAEC le Bois Ricoul : 137 SAU (ha)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée, c'est pourquoi, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), une consultation du public a eu lieu du 26 février au 26 mars et le Conseil Municipal est invité à émettre un avis.

Trois remarques ont été portées sur le registre durant l'enquête.

Un recours gracieux contre le permis a également été déposé.

VU l'avis favorable du bureau municipal et de la commission « développement économique, agriculture et transports ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, 19 voix pour, 1 élu ne prenant pas part au vote.

- **EMET** un avis favorable au projet d'extension de la SCEA le Champ Hamelin
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2018.03.36 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICULTURE
CONSULTATION INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
SCEA FROGERAIS

Alain PRIGENT, Maire, conjointement avec Laurence CHEVREL, 4^{ème} Adjointe en charge des finances, développement économique, agriculture et transports présentent et commentent le rapport suivant :

Depuis le 26 juin 2007, la SCEA FROGERAIS est autorisée à exploiter 460 veaux de boucherie (élevage sur 5 mois).

Compte tenu de l'installation de Baptiste FROGERAIS en tant que Jeune Agriculteur, la SCEA a pour projet d'augmenter sa capacité d'exploitation à un effectif maximal de 800 veaux de boucherie.

Pour permettre cela, la SCEA a pour projet de construire un bâtiment de 336 places, étant précisé que le bâtiment se situera à plus de 100 m des tiers et plus de 35 m des ruisseaux et puits existants.

La SCEA FROGERAIS n'a pas de projet de construction d'ouvrage de stockage de lisier, le stockage est prévu dans 2 fosses existantes avec couverture des fosses par de la géo membrane. L'atelier produira environ 2 213 m3 de lisier.

Le plan d'épandage prévoit pour accueillir les effluents les terres de la SCEA FROGERAIS à savoir 33,58 ha sur les 34.96 ha exploitables auxquels s'ajouteront les terres d'un prêteur, à savoir Jean-Claude HAVARD à l'Abbaye à Corps-Nuds : 19.09 ha dont 15.18 ha mis à disposition.

Les communes concernées par le plan d'épandage 54.05 ha sont :

- Corps-Nuds : 41.03 ha
- Brie : 10.70 ha
- Chanteloup : 2.32 ha

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée, c'est pourquoi, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE),

une consultation du public a actuellement lieu depuis le 1^{er} mars et se terminera le 29 mars. Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis.

Une pétition a été déposée dans le registre de consultation du public (28 signataires dont 22 Cornusiens) avec une mise en cause notamment de la circulation des camions.

5 remarques ont été déposées à ce jour en parallèle à la pétition.

Le dossier prévoyant un accès au site qui sera élargi et le nombre de véhicules légèrement supérieur étant précisé et justifié dans le dossier de consultation.

L'augmentation importante du nombre d'animaux étant justifiée du fait de l'installation en tant que jeune agriculteur de Baptiste Frogerais.

Le plan d'épandage étant raisonnable au vu des éléments apportés dans le dossier.

Vu l'avis favorable du bureau municipal et de la commission « développement économique, agriculture et transports ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, 16 voix pour, 1 abstention et 3 élus ne souhaitent pas prendre part au vote :

- **EMET** un avis favorable au projet d'extension de la SCEA FROGERAIS.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

- Décisions du Maire prises depuis le dernier Conseil Municipal, à savoir :

Déclaration d'intention d'aliéner : décision de non préemption prise à l'occasion des cessions des parcelles : section YP n°181p sise Grands Sillons (décision n°2018.017)

Le Conseil Municipal PRENDRA ACTE de cette communication.

AUTRES

Alain PRIGENT, Maire, rend compte des informations suivantes :

- Prochains Conseils Municipaux
 - Conseil Privé jeudi 4 avril 2018 à 19 h 00 pour parler et débattre en interne de la situation de l'EHPAD de Corps-Nuds
 - Conseils publics
 - Lundi 23 avril 2018 à 19 h 00
 - Lundi 28 mai 2018 à 19 h 00
 - Lundi 2 juillet 2018 à 19 h 00

Le Maire rappelle la possibilité de se faire financer par le biais du contrat de territoire la réhabilitation de la salle de sports pour en faire un espace intercommunal à destination du volley. Il rappelle que pour la commune, il s'agit d'inscrire un projet de réhabilitation d'un équipement volley, alors que sur Nouvoitou, une piste d'athlétisme et pour Saint-Armel, un équipement tennis. Le Maire souhaite démontrer l'intercommunalité du club volley, c'est pourquoi, il rencontre actuellement les représentants des clubs.

PERSONNEL MUNICIPAL

DEPARTS : un recrutement est en cours pour remplacer deux agents

Jérôme GASTELLIER, DST, départ pour la commune de Gévezé au 15 avril 2018

Pot de départ le mardi 3 avril à 19 h 00

Laurent LISEMBART, 1^{er} Adjoint, délégué à l'éducation, l'enfance jeunesse et la vie associative rend compte des informations suivantes :

Marie SQUERENN, animatrice jeunesse, départ pour raisons personnelles au 21 avril 2018.

Actuellement en arrêt de travail, elle ne reprendra pas ses fonctions d'ici son départ. Elle sera remplacée par Pierre LE THOMAS qui prendra ses fonctions à l'occasion de la soirée jeux vidéo, le samedi 7 avril.

Nicolas BAZIN, animateur sportif est remplacé partiellement sur les temps scolaires et les temps « Ecole Municipale des Sports » uniquement, par David MOUNIVONG.

Jacqueline CHEVILLON, 2^{ème} Adjointe, déléguée aux affaires sociales, à la solidarité et CCAS rend compte de la semaine du bien-être du 9 au 14 avril 2018 en distribuant à chaque élu, le flyer de présentation des différentes conférences qui vont se dérouler sur cette semaine.

Nathalie AQUILINA, 6^{ème} Adjointe, déléguée à la culture, l'information, la communication et les animations rend compte des informations suivantes :

- ✓ Vendredi 30 mars au Bistrot Cornusien – Pizza Littéraire à 19 h 00
- ✓ Exposition El Pueblo à la Mairie jusqu'au 14 avril avec vernissage le 6 avril 2018

La séance est levée à 21 h 50.

Fait et délibéré en séance le 26 mars 2018,
Le Maire,
Alain PRIGENT